



Synthèse des décisions prises en Conseil Municipal du 15 janvier 2020

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, ci-après :

Décision n°22/2019 – Marché public de service – Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Avenant n°1 au marché du lot n°1 – Elaboration du PLU

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a décidé :

- **D'accepter** l'avenant en plus-value n°1 au marché du lot n°1 – Elaboration du PLU, d'un montant HT de 4 340,00 €, fixant le nouveau montant du marché de 36 575 € HT à 40 915 € HT.
- **De fixer** le montant du marché pour le lot n°1 – Elaboration du PLU à quarante mille neuf cents quinze euros Hors Taxe (40 915 € HT) soit quarante-neuf mille quatre-vingt-dix-huit euros toutes taxes comprises (49 098 € TTC).

Décision n°23/2019 – Marché public de travaux – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de travaux pour l'étude du plan de déplacement de Loyes – Avenant n°1 au marché du lot unique

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a décidé :

- **D'accepter** l'avenant en plus-value n°1, pour la mise en place d'ateliers participatifs, au marché du lot unique – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du plan de déplacement de Loyes, d'un montant HT de 3 150 €, fixant le nouveau montant du marché de 4 050 € HT à 7 200 € HT.
- **De fixer** le montant du marché pour le lot unique – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du plan de déplacement de Loyes à sept mille deux cents euros Hors Taxes (7 200 € HT) soit huit mille six cents quarante euros toutes taxes comprise (8 640 € TTC).

Décision n°24/2019 – Marché public de travaux – Amélioration de la performance énergétique – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du système de chauffage de centre Innovance

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a décidé :

- **D'accepter** la proposition de la SASU MY-RENO (01 – Saint-Jean-de-Niost) et la société FLAMMANG-Conseil (01 – Ambérieu-en-Bugey), co-traitants, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'amélioration de la performance énergétique du Centre Innovance grâce à la rénovation du système de chauffage du bâtiment,
- **De fixer** le montant le montant des honoraires pour la mission complète de maîtrise d'œuvre des opérations à 7% du montant HT du marché des travaux estimé à 235 400 € HT soit seize mille quatre cents soixante-dix-huit euros hors taxes (16 478 € HT), selon la répartition suivante entre les co-traitants :
 - o FLAMMANG Conseil : 55% du montant total HT de la mission, soit neuf mille soixante-deux euros et quatre-vingt-dix euros cents (9 062,90 € HT)
 - o SASU MY'RENO : 45% du montant total HT de la mission soit sept mille quatre cents quinze euros et dix euros cents (7 415,10 € HT).

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019, après prise en compte d'une remarque de Mme BURON

Unanimité

FINANCES

Approuve la proposition de participation au centre médico-scolaire domicilié au collège de rattachement Plaine de l'Ain - Leyment, à hauteur de 1 euro par enfant scolarisé dans les écoles publiques de la ville. Soit un effectif de 438 élèves recensés à la rentrée scolaire 2019/2020.

Autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette participation financière, qui prendra effet à compter du 01^{er} janvier 2020 pour une durée de quatre ans.

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 de la ville de Villieu-Loyes-Mollon.

Vote Unanime

Approuve l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les années 2021 et 2022.

Autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote Unanime

Accepte d'attribuer une subvention à l'association Art et Culture d'un montant de 582 € pour une manifestation du 02 décembre 2018.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Voix pour : 17 (M. Olivier RIGAUD et Mme Annie BERLAND ne prennent pas part au vote)

Voix contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

Décide :

Article 1^{er} :

De modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités présentées. Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} janvier 2020.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de cette prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 :

Abroge et remplace la délibération n°26/10/2016 du 20 décembre 2016.

Vote Unanime

URBANISME

Adopte le nom attribué à la voie communale « Impasse Sous-Felland ».

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote Unanime

PATRIMOINE

Accepte le dossier technique présenté.

Accepte de donner un accord de principe à l'implantation d'une armoire de communication NRO_01450_00002 sur la parcelle cadastrée section A N°1223.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote Unanime

Accepte le dossier technique présenté.

Accepte de donner un accord de principe à l'implantation d'une armoire de communication NRO_01450_00004 sur la parcelle cadastrée section B N°2049.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote Unanime

INTERCOMMUNALITE

Approuve la nomination de MM. Eric BEAUFORT, Guy VERNEAU et Gérard CLEMENT comme représentants du syndicat des eaux Dombes Côtieres.

Vote Unanime

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 15 janvier 2020

Le Maire,
Eric BEAUFORT

